

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE MILAN**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la municipalité de Milan, tenue au Centre communautaire, ce **6 décembre 2021** à 20h05.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Bianka Côté  
Siège #2 - Michel Rancourt  
Siège #3 - Louiselle Gazaille Rouillard  
Siège #4 - René Turcotte  
Siège #5 - Francine Ross  
Siège #6 - Linda Therrien

Est/sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de monsieur la maire, Jacques Bergeron.

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**CONSTAT DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil, le 22 novembre 2021.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2022 et du plan triennal d'immobilisations 2022-2023 et 2024 de cette municipalité. Les membres du conseil procèderont en conséquence.

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Constat de la validité de l'avis de convocation et ouverture de séance
2. Renonciation à l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget 2022
5. Adoption du plan triennal d'immobilisation
6. Période de questions
7. Clôture et levée de la session

ADOPTÉE

**2021-12 4 - ADOPTION DU BUDGET 2022  
6191**

Attendu la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2022, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

Attendu qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par René Turcotte et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Milan adopte le budget de l'exercice financier de 2022 prévoyant;

- Des revenus de 1 474 447,00\$
- Des dépenses de 1 474 447,00\$

ADOPTÉE

**2021-12 5 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION  
6192**

Attendu la présentation et le dépôt du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023 et 2024, ce document étant annexé et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

Attendu qu'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

En conséquence, il est proposé par Francine Ross et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Milan adopte le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2022-2023 et 2024.

ADOPTÉE

**6 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Louiselle Gazaille Rouillard, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire d'adoption du budget soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20h15.

---

Jacques Bergeron, maire

---

Sylvia Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière